

Bobigny, le 11 avril 2019

Monsieur le directeur académique,

Nous avons appris qu'à l'ordre du jour d'une réunion de direction d'école était inscrit le point suivant :

Projet de loi "École de la confiance", intervention de Véronique Parouty, IEN adjointe, et Frédéric Brouzes, proviseur vie scolaire.

Qu'en est-il du devoir de neutralité de l'administration ?

Comment expliquer aux directeurs et directrices, fonctionnaires du service public d'éducation, que des représentants de la DSDEN se proposent d'expliquer un projet de loi qui n'est à ce jour qu'un projet politique ?

Cette loi est encore en discussion dans les instances législatives, le devoir de neutralité s'impose donc à toutes et à tous dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Pour le SNUipp-FSU 93, il est inconcevable que la direction de l'administration fasse du prosélytisme.

Dans l'attente d'un éclaircissement de votre part, veuillez croire en notre attachement au service public d'éducation.

Pour le SNUipp-FSU 93,
Rachel SCHNEIDER
Caroline MARCHAND